



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mars 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2008* (29 janvier-1^{er} février 2008)

Additif

Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

A. Progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire

1. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité le Directeur général adjoint à présenter le document de travail et à ouvrir le débat au nom de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et du PAM. Le Directeur général adjoint a souligné que d'après les données récentes, les progrès avaient été inégaux et déclaré qu'il fallait prendre conscience du fait que le temps pressait si on voulait que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints.
2. Le Coordonnateur du Département technique du Plan stratégique pour la réduction de la pauvreté du Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce du Gouvernement malien et le Coordonnateur résident des Nations Unies au Malawi ont fait part de l'expérience de leurs pays respectifs s'agissant de la transposition des progrès à une plus grande échelle et de l'accélération de ces progrès sous le contrôle des autorités nationales.
3. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont pris note des progrès réalisés mais se sont déclarées préoccupées par le fait que plusieurs pays, notamment en Afrique subsaharienne, n'étaient pas sur la bonne voie.
4. Des délégations ont fait les recommandations suivantes en vue d'accélérer le progrès : souligner le rôle directeur des gouvernements et la prise en main du

* Le présent rapport, présenté en tant qu'additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les travaux de sa première session ordinaire (29 janvier-1^{er} février 2008) est un résumé des débats de la réunion commune des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial, tenue les 25 et 28 janvier 2008; il a été conjointement établi par les secrétariats de ces fonds et programmes.



programme par le pays, renforcer l'appui des organismes multilatéraux en transposant leurs efforts à une plus grande échelle; adopter davantage d'approches participatives de manière à ce que les groupes marginalisés profitent de cette transposition; veiller à ce que du personnel des Nations Unies soit disponible pour appuyer les efforts nationaux; nouer des relations avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales; encourager la coopération Sud-Sud s'agissant du partage et de l'application des pratiques optimales. Il fallait appeler davantage l'attention sur l'allègement de la dette des pays pauvres, demander aux pays donateurs de tenir leurs engagements en matière d'aide, équilibrer les relations commerciales, éliminer l'inégalité des sexes et mettre fin à la détérioration de l'environnement.

5. Plusieurs délégations ont recommandé que l'action soit davantage centrée sur les pays les moins avancés, d'autant plus que les changements démographiques, la croissance économique, la création d'emplois, la sécurité et la fermeté de la réponse internationale face aux conflits et aux changements climatiques étaient de nature à influencer les progrès. Il ne fallait pas classer les pays seulement en fonction de leurs revenus si l'on voulait être à même de privilégier la réduction des disparités, surtout dans les pays à revenu intermédiaire. Elles ont également recommandé une évaluation plus globale des progrès de la réalisation de l'Objectif 8, y compris des fonds privés et nouveaux donateurs.

6. En réponse, les personnalités présentes ont décrit les efforts déployés sur le plan national en vue de surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs, notamment l'adoption de programmes plus complets de réduction de la pauvreté, la lutte contre la corruption et le renforcement des capacités. Certaines ont suggéré que l'on accorde davantage d'attention à la migration de personnel qualifié depuis les pays à faible revenu vers les pays industrialisés, à la conservation des acquis en matière de production alimentaire, et à la qualité de l'enseignement. Il fallait que l'appui international soit plus prévisible, de façon à permettre aux pays bénéficiaires de mieux planifier. L'ONU devrait, de manière cohérente, placer les objectifs du Millénaire pour le développement au centre de son action, veiller à ce que les pays reçoivent un appui de qualité et préconiser l'octroi de ressources supplémentaires aux gouvernements qui se montraient déterminés à atteindre les Objectifs.

7. Le Directeur général adjoint de l'UNICEF a recommandé que l'accent soit mis sur les changements d'orientations, sur la collecte, l'analyse et la diffusion de données, notamment concernant les disparités, et sur les groupes démographiques exclus et touchés par les conflits. Même au-delà de 2015, les efforts d'accélération doivent être notamment axés sur les problèmes associés à l'assainissement, à la qualité de l'éducation et à l'enregistrement des naissances.

B. Évaluation des projets pilotes « Unis dans l'action »

Première partie

8. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité la Directrice exécutive du FNUAP à présenter au nom des quatre organismes le point relatif à l'Évaluation des projets pilotes « Unis dans l'action ». La Directrice exécutive a souligné que la session était consacrée à l'écoute des vues des États Membres, notamment des participants à ces projets. Soulignant les principaux points

du bilan dressé, elle a fait observer que, selon l'information en retour, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement constituait le fondement du programme « Unis dans l'action » et découlait de priorités nationales en matière de développement. La programmation et les programmes conjoints avaient reçu des évaluations favorables. Par ailleurs, l'alignement stratégique de l'appui apporté par l'ONU au développement national réduirait les doubles emplois et les coûts de transaction et on ne pouvait que se féliciter de la direction générale de l'initiative.

9. La Ministre albanaise de l'intégration a fait observer que la capacité d'aligner l'action des organismes des Nations Unies en Albanie sur l'unique priorité nationale, à savoir l'adhésion à l'Union européenne, avait été l'un des principaux résultats obtenus à ce jour. Elle a mis l'accent sur l'importance du rôle directeur de l'État dans la sélection des organismes qui – au vu de leurs avantages comparatifs – auraient un rôle primordial à jouer dans l'avancement des objectifs nationaux. Elle a souligné que l'impression globale de son gouvernement avait été très positive concernant le modèle « Unis dans l'action ».

10. Le Secrétaire général du Ministère rwandais des finances et de la planification économique a souligné que son gouvernement avait trouvé le projet pilote constructif. Selon lui, il importait de maintenir des liens étroits entre les instruments de planification nationale et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour garantir la solidité du programme des Nations Unies dans le pays et il a relevé que l'initiative pilote était directement liée aux engagements souscrits dans la Déclaration de Paris.

11. Les délégations de la République-Unie de Tanzanie, du Mozambique, de l'Uruguay, et du Viet Nam (pays participant aux projets pilotes) ont fait valoir qu'il était essentiel, pour que l'initiative soit couronnée de succès, que le pays la prenne en main et la dirige. Elles ont souligné que chaque pays était singulier et qu'il n'existait pas de solutions toutes faites. Elles ont fait montre d'un optimisme prudent à l'égard de la cohérence accrue au sein de l'ONU et du renforcement des liens entre les priorités nationales et les programmes de l'Organisation. Elles ont constaté que la formule « Unis dans l'action » exigeait une forte concentration de main-d'œuvre et qu'il était trop tôt pour en évaluer l'incidence sur le développement.

12. Le débat qui a suivi a fait ressortir notamment qu'il fallait : se montrer patient étant donné qu'il était trop tôt pour évaluer l'incidence des projets pilotes; assurer la prévisibilité de l'aide fournie par les donateurs; renforcer les capacités des partenaires, domaine d'intervention qui restait essentiel pour l'ONU et donner un rôle directeur plus important aux coordonnateurs résidents, tout en maintenant la neutralité et en ne perdant pas de vue l'ensemble du système.

13. Certaines délégations se sont interrogées sur le « fonds unique » et se sont dites inquiètes que des fonds destinés à financer les activités de base puissent être mélangés. Les participants ont précisé que les « fonds pour la cohérence » dans les projets pilotes ne comprenaient pas de fonds destinés à financer les activités de base, mais seulement des ressources de cofinancement. Certains ont fait valoir que les gouvernements conservaient la capacité de financer des activités spécifiques à tel ou tel organisme mais que ces activités devaient s'inscrire dans le cadre de la planification conjointe de l'Équipe de pays des Nations Unies. Il importait de mettre l'accent sur le fond et sur les résultats, plutôt que sur les processus.

Deuxième partie

14. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité l'Administrateur du PNUD à ouvrir, au nom des quatre organismes, la deuxième partie du débat sur les projets pilotes « Unis dans l'action ». L'Administrateur a évoqué les paramètres suprêmement importants que sont la souplesse et l'appropriation du programme par le pays, faisant observer que chaque projet pilote était adapté à un contexte national précis selon les directives de l'examen triennal des activités opérationnelles. Il a souligné que les projets pilotes montraient que le système des Nations Unies tout entier pouvait s'aligner de plus près sur les priorités nationales et que la programmation conjointe était une composante essentielle, centrée sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

15. Ont ensuite pris la parole pour rendre compte de l'expérience acquise à la faveur des projets pilotes, le Coordonnateur résident en Albanie, le Représentant de l'UNICEF au Rwanda, le Directeur général adjoint du Programme alimentaire mondial et le Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

16. Les représentants de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement ont reconnu que les projets pilotes pouvaient contribuer utilement à accroître la cohérence et l'efficacité et présentaient la caractéristique d'être propres à chaque pays et déterminés par la demande. Ils ont fait observer que les directives du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement étaient plus ouvertes et plus adaptées au modèle « Unis dans l'action », tout en préconisant la prudence au moment d'intégrer dans un plan unique des accords existants ayant fait l'objet de négociations détaillées. Ils ont souligné la valeur des partenariats au sein du système des Nations Unies, convenant qu'il fallait renforcer le système des coordonnateurs résidents en veillant à ce que ces derniers soient dotés des plus hautes compétences en matière de direction et de gestion et en précisant clairement la hiérarchie des responsabilités.

17. Les membres des délégations ont salué le succès des projets pilotes pour ce qui était d'assurer un meilleur alignement sur les priorités nationales et une cohérence accrue au sein du système des Nations Unies, et fait remarquer que toutes les équipes de pays des Nations Unies avaient un rôle à jouer dans l'optimisation du système de coordonnateurs résidents. Ils ont souligné qu'il fallait adopter une approche nationale souple et adaptée au contexte lors de la transposition à une plus grande échelle des efforts déployés pour atteindre les objectifs convenus sur le plan international. Les délégations ont également dit qu'il fallait réinvestir dans les programmes les économies réalisées et réduire la charge administrative et le fardeau que représentait l'établissement de rapports. Bon nombre d'entre eux ont convenu qu'il y avait lieu d'établir un bilan avant de procéder à une évaluation en bonne et due forme et certains ont demandé que l'évaluation soit fondée sur des critères établis conjointement par l'ensemble des États Membres et porte notamment sur des questions telles que la charge financière que représentait l'amélioration de la cohérence.

18. Plusieurs délégations ont lancé une mise en garde contre l'adoption trop rapide d'un modèle précis « Unis dans l'action », réaffirmant que la cohérence était un moyen d'améliorer l'efficacité de l'action plutôt qu'une fin en soi et que d'autres solutions continuaient de faire l'objet d'une évaluation dans d'autres enceintes internationales. Elles ont souligné que l'effort de cohérence devait être dirigé par le

pays et affirmé que les ressources ne devaient pas être réaffectées sur la base des premiers résultats des projets pilotes, mais continuer d'être réparties en fonction de formules et de principes convenus de manière multilatérale. Certains ont évoqué des considérations liées à la sécurité et la logistique, intrinsèques au modèle de « bureau unique ». Plusieurs ont demandé à l'équipe de direction au siège d'appuyer les projets pilotes en favorisant des communications claires, d'harmoniser les pratiques, et de faciliter et d'accélérer la prise de décisions au niveau national. Plusieurs ont demandé aux donateurs de fournir, en temps utile, un financement adéquat et prévisible.

C. Stratégies de réduction des catastrophes

19. Le Président du Conseil d'administration du PAM a présenté le point et a exposé les principaux thèmes de la session. La réduction des risques de catastrophe était un sujet idéal pour la réunion commune des conseils d'administration car elle touchait à la fois au développement et aux interventions d'urgence. La réunion commune permettait de se familiariser avec le principe et le vocabulaire de la réduction des risques de catastrophe et de mieux comprendre pourquoi elle devait être intégrée dans les politiques et programmes des Nations Unies.

20. La Directrice générale adjointe du PAM a évoqué la question au nom des quatre organismes. Elle a souligné dans ses remarques l'adaptation et la nécessité d'atténuer les risques des catastrophes naturelles ainsi que d'améliorer la capacité de récupération de ceux qui risquaient d'être touchés le plus durement. Il était donc urgent de collaborer activement à la réduction des risques de catastrophe. Les organismes des Nations Unies pouvaient faire davantage pour atténuer les risques et améliorer la capacité de récupération en collaborant dans le cadre du Cadre d'action de Hyogo. Il fallait renforcer les liens entre les efforts humanitaires et l'action en faveur du développement afin de réduire l'incidence des catastrophes sur les communautés vulnérables.

21. La Directrice de la protection civile du Gouvernement haïtien a présenté les stratégies de réduction des risques de catastrophes du point de vue national. Elle a décrit la vulnérabilité d'Haïti face aux risques naturels et la situation économique et sociale du pays et exposé ensuite la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, ainsi que le cadre de collaboration avec les donateurs et le système des Nations Unies en vue de son application.

22. La Directrice adjointe de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) a décrit le mécanisme de coordination visant à appuyer le Cadre d'action de Hyogo. Elle a recommandé que l'on s'appuie sur les structures existantes telles que le Cadre d'action de Hyogo et la SIPC pour aborder la question de la réduction des risques de catastrophe et établir des liens avec le développement et les changements climatiques. Elle a également présenté le Programme de travail conjoint avec les organismes des Nations Unies et les mécanismes de financement existants.

23. Les délégations se sont montrées très intéressées par le document de travail et se sont déclarées favorables à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes des quatre organismes. Elles ont insisté sur la nécessité de lier la réduction des risques de catastrophe à l'adaptation

aux changements climatiques; certaines ont souligné que la réduction des risques de catastrophe pouvait réduire le coût du relèvement.

24. Les délégations ont rendu hommage aux quatre organismes pour leurs importantes contributions à une plus grande cohérence de l'action de l'ONU à l'échelle nationale, en faisant observer que le développement et les interventions d'urgence ne pouvaient pas être perçus comme des questions distinctes et elles ont souligné que la SIPC était le principal mécanisme d'application du Cadre d'action de Hyogo. Elles ont dit également que le Groupe des Nations Unies pour le développement devait augmenter systématiquement son appui aux États Membres pour la réduction des risques de catastrophe.

25. Les délégations ont exhorté les quatre organismes à se concentrer sur leurs mandats et à collaborer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la SIPC afin de définir le rôle de chacun. Il fallait qu'ils soient unis dans l'action et cohérents, conformément à leurs mandats respectifs. Certaines se sont demandé comment faire pour mieux relier les interventions d'urgence et les activités de développement, étant donné le rôle primordial du PNUD au tout premier stade du relèvement. Les participants ont également insisté sur l'importance du partage de l'information. Une délégation s'est interrogée sur les mécanismes de financement à mettre en place pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

26. Dans les réponses aux questions et aux observations, le groupe de personnalités a fait valoir que le document de travail était d'ordre général, qu'il visait à aider les quatre organismes à commencer à travailler ensemble à la réduction des risques de catastrophe et qu'il ne cherchait aucunement à laisser entendre que l'un ou l'autre devait aller au-delà de son mandat. Les membres du groupe étaient bien conscients du triple défi que représentaient l'établissement de liens entre les secours et le développement, le travail en partenariat et la nécessité de se laisser guider par les stratégies nationales qui accordaient la priorité à la réduction des risques de catastrophe.
